

XZEOS PACKMAN TEAM

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DARK DOG TOUR 2010

à imprimer et à retourner à
Sport MotorBike Club, 15 rue de l'Etoile – 83000 Toulon.

Nom :

Prénom :

Marque & Type de moto :

Permis de conduire No : Date de délivrance :

Compagnie d'assurance : No de contrat :

Niveau pilotage : Débutant Moyen Confirmé (cocher la case de votre choix)

N° de concurrent au Dark Dog Moto Tour 2010 :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

Je souhaite s'inscrire au XZEOS PACKMAN TEAM, à l'occasion de sa participation au Dark Dog Moto Tour 2010.

Formule souscrite (voir conditions générales) : Pack n° 1 2.490 € Pack n° 2 2.990 €

Options souscrites : Hébergement en chambre individuelle : + 200 €
 Fourniture de carburant pendant l'épreuve : + 400 €

Options envisagées : Stage de pilotage route
 Stage de pilotage circuit
 Pièces spéciales (indiquer vos souhaits) :
 Reportage photo et/ou vidéo personnel

Commentaires

.....

Je joins un règlement par chèque libellé au nom de : Sport MotorBike Club, de Euros, représentant 50% de mon inscription. Ce règlement ne sera pas encaissé avant la confirmation de l'inscription faite par SMBC, et me sera remboursé intégralement en cas de non acceptation de mon engagement qui me serait signifiée par l'organisation du Dark Dog Moto Tour 2010 (article 6 des conditions générales).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de la prestation, datée du 05/07/10, et en accepter l'intégralité des termes.

A Le Signature :

Convention de Prestation « XZEOS PACKMAN TEAM »

Conditions Générales

Article 1. Définition

L'association Sport MotorBike Club (SMBC) organise à l'occasion du Dark Dog Moto Tour 2010, une prestation dénommée « XZEOS PACKMAN TEAM », destinée aux pilotes engagés dans l'une ou plusieurs de ces épreuves, et souhaitant bénéficier d'une assistance avant et/ou pendant le déroulement de cette course.

Article 2. Prestations

Deux niveaux de prestations sont proposés, ainsi que diverses options :

- Pack 1 :

- Transport d'une malle par pilote (pièces & effets)^①
- Accueil & assistance technique à l'étape : ravitaillement en carburant^②,
- installation du road book du lendemain^③, changement de roues.
- Accueil et assistance en milieu d'étape[↻] : ravitaillement en carburant^②, collation.
- Hébergement (chambre double) et restauration^④
- Transport moto si disponibilité (aller & retour)^⑤

- Pack 2 :

- Prestations incluses dans le Pack 1
- Préparation Moto avant départ : révision générale^⑥, vidange moteur, freinage des boulons selon règlement, plaquettes de frein neuves^⑦, montage des plaques n°^⑧, road book, phares additionnels^⑨).

Tarifs Dark Dog Tour 2010 :

- Pack 1 : 2.490 € ttc
- Pack 2 : 2.990 € ttc

- Options :

- Hébergement en chambre individuelle (selon disponibilité) : + 200 € ttc ^⑩
- Fourniture du carburant pendant l'épreuve : + 400 € pour la France. [◇]
- Autres prestations et/ou fournitures d'accessoires ou de pièces : sur devis

① Malle non fournie, contenance maxi : 300 l

② Carburant non fourni.

③ Sur lecteur de marque Tripy ou Touratech (autres marques possible sous réserve d'acceptation préalable).

↻ Le « milieu » d'étape correspond en général au CH de midi imposé par l'organisation, mais peut être décalé selon les convenances de l'assistance.

④ Collation de midi : barre énergétique, sandwich, boisson énergétique, eau ;
Restauration du soir : auprès du cathering du Xzeos Team ou restaurant selon ville ;
Hébergement : Hôtels en France (type **NN ; possibilité *NN ou ***NNN si impossibilité selon ville étape).

⑤ Aller de Toulon à la ville départ et retour sur Toulon si place disponible.

⑥ Si kilométrage de la moto supérieur à 15.000 Kms et/ou âgée de plus de 5 ans, nous consulter auparavant.

⑦ Si référence existante pour la moto chez notre partenaire.

⑧ Plaques non fournies (possibilité de fourniture des plaques selon modèle de la moto), supports des plaques fournis.

⑨ Road book & Phares additionnels non fournis.

⑩ Hébergement enhôtel en France (type **NN (possibilité *NN ou ***NNN si impossibilité selon ville étape).

◇ Tarif de cette option pouvant varier selon le cours des carburants au moment de l'épreuve. Cette prestation est à souscrire et à régler, au + tard 15 jours avant l'épreuve.

Article 3. Responsabilité du Pilote

Le Pilote prend l'entière responsabilité de sa participation au Dark Gog Moto Tour, en déclarant participer à ces épreuves sportives en toute connaissance des risques éventuels. Il décharge le XZEOS PACKMAN TEAM de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui-même, à son entourage, à son véhicule et aux autres véhicules participant à la compétition.

Article 4. Responsabilité de SMBC

SMBC ne saurait être tenu responsable des dommages directes ou indirects subis par le Pilote, dans l'exercice de la compétition (chute, erreur de parcours, perte ou altération du road book, etc...). Le Pilote s'engage à vérifier lui-même, avant la rentrée au parc fermé de l'étape, que les interventions du XZEOS PACKMAN TEAM sont conformes à ses demandes et aux règles de l'art habituelles en la matière.

De même SMBC ne pourrait être tenu responsable en cas d'annulation totale ou partielle de l'épreuve, du fait de l'organisation ou de tiers.

Article 5. Engagements de SMBC

SMBC s'engage à mettre en place la structure nécessaire pour lui permettre d'assumer ses engagements pris vis-à-vis des Pilotes adhérents au XZEOS PACKMAN TEAM, soit pour chaque pack de 4 pilotes : 1 fourgon d'assistance, 1 mécanicien, 1 aide mécanicien. Le Pilote est informé que SMBC est susceptible de sous traiter tout ou partie des prestations prévues.

Article 6. Inscription

Le Pilote confirme être informé que son inscription au XZEOS PACKMAN TEAM ne saurait valoir confirmation d'accord de SMBC. Pour être définitive, son inscription devra être validée et confirmée par SMBC. En cas de refus de son inscription SMBC n'est pas tenu de lui préciser le motif, et aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne lui serait due. Dans ce cas, le chèque d'acompte sera renvoyé au Pilote.

Les confirmations d'inscription seront envoyées par SMBC sous un délai maximum de 30 jours après réception de la demande du Pilote.

En cas d'inscription du Pilote avant l'envoi par l'organisation de l'épreuve, des confirmations d'engagements, et dans le cas où l'engagement du Pilote ne serait pas accepté par la dite organisation, la présente inscription au Xzeos Packman team serait évidemment nulle et non avenue, le chèque d'acompte étant renvoyé au Pilote.

Article 7. Annulation

SMBC se réserve le droit d'annuler la prestation avant le 31/08/10. Dans ce cas, les sommes déjà versées par les pilotes seraient intégralement remboursées à chacun d'eux. Aucune indemnisation ne serait due par SMBC.

Dans le cas d'annulation totale ou partielle de l'épreuve par l'organisation ou les pouvoirs publics, SMBC ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects subis par le Pilote. En cas d'annulation totale, SMBC remboursera le montant versé par le Pilote pour l'inscription, déduction faite des frais de préparations, soit 500 €, en cas de Pack 2, et dans l'hypothèse où cette préparation aurait déjà été effectuée. Dans le cas où cette annulation totale serait notifiée au public après le 31/08/10, une somme forfaitaire de 500 € sera retenue par SMBC en dédommagement des frais déjà engagés.

En cas d'annulation partielle (spéciale, étape, ...), aucun remboursement ne sera dû par SMBC.

Article 8. Frais d'Inscription

Le prix de la prestation est à régler en totalité avant le départ de l'épreuve et selon le calendrier ci-après :

- 50% à l'inscription
- 50% au 15/09/10

Article 9. Rétractation du Pilote

Le Pilote peut annuler son inscription à tout moment, avec les indemnités d'annulation mentionnées ci-dessous (calculées sur les frais d'inscription et non sur les acomptes déjà versés) :

- Avant le 31/08/10 : 50% (50% des frais d'inscription remboursés)
- Après le 10/09/10 : 100% (aucun remboursement des frais d'inscription)

Article 10. Abandon & Exclusion du Pilote

En cas d'abandon ou d'exclusion du Pilote de l'épreuve, pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué par SMBC, à l'exception des frais de l'option « carburant », dans le cas où cette option aurait été souscrite, et calculée au prorata du kilométrage restant à parcourir dans l'épreuve.

Article 11. Durée

La présente convention est prévue pour l'Epreuve et sa préparation. Elle prend effet à compter de la confirmation d'inscription envoyée au Pilote par SMBC et se terminera le dernier jour de l'épreuve, à l'issue de la compétition, ou à la date de l'abandon ou de l'exclusion du Pilote.

Article 12. Clause de Nullité

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat s'avéraient nulles, cela n'entamerait en rien la validité des autres dispositions. Les parties au contrat remplaceraient les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi proches que possible du sens et de l'objectif de la ou des dispositions annulées.

Article 13. Litiges

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu tant sur la validité que sur son interprétation, exécution ou résiliation, sera porté devant le tribunal compétent de la juridiction de Toulon.

Conditions générales au 05/07/10

Date : 2010

Signature du Pilote, précédée de la mention « Bon pour accord »